

# Ecoles en difficulté : Milquet ouvre une piste

EDUCATION Les établissements en encadrement différencié garderaient leurs subsides mais devraient en dédier une partie à l'emploi

Le 13 octobre, en présentant son budget 2015, le gouvernement Demotte a annoncé son projet de convertir, en emplois, les subventions complémentaires que la Communauté française accorde aux écoles en « encadrement différencié » (les anciennes « écoles en D+ ».)

Les subventions de base, accordées à tout établissement, permettent de payer le chauffage, d'entretenir le bâtiment, d'acheter du matériel pédagogique, etc.

Les subventions additionnelles, qui représentent un budget de 13,9 millions, permettent aux écoles en encadrement différencié d'engager du personnel

complémentaire, d'organiser des sorties culturelles, sportives, cela sans faire intervenir les parents.

C'est dire que, même compensée par 350 embauches (et dont on n'a jamais su grand-chose), l'annonce de l'effacement de ces subventions a créé un vif émoi dans les écoles visées. Voir le tir groupé, jeudi, de l'opposition Ecolo/MR, du Mouvement ouvrier chrétien, des directeurs et

des PS Charles Picqué et Emir Kir, bourgmestres de communes bruxelloises qui concentrent des écoles en difficulté.

Vendredi, Joëlle Milquet (CDH) a décidé de calmer le jeu. La ministre de l'Education rap-

pelle d'abord que les écoles en D+, par rapport aux écoles ordinaires, reçoivent 70 millions de plus – dont 55 millions pour financer du personnel supplémentaire et ces fameux 13,9 millions de subventions additionnelles.

Milquet fait valoir que même les subventions de base sont plus élevées dans l'encadrement différencié (si une école ordinaire touche 100 par élève, l'école en D+ reçoit, selon leur degré de difficulté, entre 118 et 129).

Bref : l'effort est là.

Deux : la ministre signale que ce sont les négociateurs PS/CDH de juillet qui ont décidé de toucher aux subsides additionnels. Il était alors question de les supprimer dès janvier 2015 et d'affecter les 350 emplois dans toutes les écoles. Milquet a reporté l'entrée en vigueur de la mesure en sep-

tembre 2015 et promis que la plupart des 350 emplois profiteraient aux écoles en D+.

« Contrairement à ce qui a été dit, la mesure ne signifie donc pas des moyens retirés à l'encadrement différencié. Il s'agit d'une transformation des moyens de fonctionnement complémentaires en personnel complémentaire. »

Milquet sait que son propos n'apaisera pas les écoles qui veulent garder ces subsides et les affecter comme elles le souhaitent. Elle « ouvre une piste », qu'elle va soumettre au PS : « Les écoles resteraient libres de l'utilisation des subsides complémentaires mais une partie, tout de même, devra servir au financement de personnel. » Quelle partie ? « C'est à discuter. Ce personnel devrait être dédié à la lutte contre l'échec. Soit en soutien de l'élève avec l'engagement de professeurs de remédiation, de logopèdes, de personnes assurant une étude dirigée, etc. Soit en soutien du professeur avec l'engagement de formateurs, de personnes permettant d'organiser du tutorat, etc. » ■

PIERRE BOUILLON